



CŒUR DES COURANTS

Le contrat est octroyé : le nouveau pont sera construit cet été

La Ville de Prévost est heureuse d'annoncer que le contrat pour la construction du nouveau pont reliant l'avenue du 4-Mai à la route 117 a été octroyé le 11 mai dernier. Les travaux pourront ainsi débuter dès cet été, marquant une étape déterminante dans le développement du secteur du Cœur des courants.

Une infrastructure clé pour Prévost

Ce nouveau pont constitue une infrastructure majeure pour la Ville. Il assurera une connexion directe, fluide et sécuritaire entre la route 117 et le secteur du Cœur des courants, contribuant à améliorer les déplacements et l'accessibilité dans ce pôle en plein essor.

Le pont permettra notamment de desservir :

- la nouvelle école secondaire, dont les travaux progressent comme prévu;
- la future bibliothèque municipale;
- les nouvelles vocations éducatives, communautaires et institutionnelles du secteur.

Plus qu'un simple lien routier, le pont et l'avenue du 4-Mai formeront une artère structurante du futur « centre-vie » de Prévost, en cohérence avec la vision d'un milieu dynamique, accessible et tourné vers l'avenir.

Mobilité durable et sécurité au cœur du projet

Ce nouveau pont intégrera des aménagements favorisant la mobilité active, durable et sécuritaire, au bénéfice de l'ensemble des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. Il s'inscrit pleinement dans la volonté de la Ville de développer des infrastructures modernes, sécuritaires et adaptées aux besoins actuels et futurs de la population.

Déroulement des travaux et information à la population

Les travaux préparatoires amorcés ce printemps se poursuivront avec la construction du pont au cours de l'été. La Ville prévoit peu d'entraves majeures à la circulation, mais des avis aux citoyens et des plans de circulation seront diffusés au besoin, selon l'évolution du chantier.

La Ville invite la population à consulter régulièrement sa page Facebook, la section Info-travaux de son site web et à s'inscrire aux alertes citoyennes afin de demeurer informée de l'évolution du chantier et des impacts sur les déplacements.

Avec l'octroi de ce contrat, la Ville franchit une étape concrète vers la réalisation d'un projet structurant qui contribuera durablement à la qualité de vie, à la mobilité et au développement harmonieux de Prévost.



PRÉVOYEZ VOS TRAVAUX

Sécurité des piscines résidentielles

Le nouveau *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* du Gouvernement du Québec entrera en vigueur le 30 septembre 2027. Cette réglementation vise à prévenir les noyades et à renforcer la sécurité, notamment celle des jeunes enfants.

Même si l'échéance peut sembler lointaine, il est fortement recommandé aux propriétaires de piscines résidentielles de s'informer dès maintenant et de planifier, au besoin, les travaux requis afin d'assurer la conformité de leurs installations.

Pourquoi agir dès maintenant ?

La future réglementation s'appliquera à toutes les piscines résidentielles, incluant celles qui bénéficiaient auparavant de droits acquis. Les exigences touchent notamment les dispositifs de sécurité entourant les piscines et les accès, dont les clôtures, afin de réduire les risques de noyades.

Il est recommandé de communiquer avec le Service de l'urbanisme avant d'entreprendre des travaux afin de valider les obligations et, au besoin, les permis requis.

Un guide d'application du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* est également disponible en ligne et constitue une référence essentielle pour tous les propriétaires concernés.

Pour toute question, communiquez avec le Service de l'urbanisme de la Ville de Prévost.

Guide d'application :



GALA ZÉNITH 2026

Félicitations à La Halte Boréale !

La Ville de Prévost tient à féliciter la Halte Boréale, lauréate du Prix Prestance Prévost remis lors du Gala Zénith 2026, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Rivière-du-Nord (CCIRDN).

Cette distinction met en lumière une entreprise qui se démarque par son dynamisme, son engagement et sa contribution au rayonnement de notre milieu.

Nous tenons également à féliciter chaleureusement toutes les entreprises finalistes du prix Prestance Prévost : Équipe St-Amour - Courtiers immobiliers, la clinique médicale Au Centre d'Elle, la clinique médicale Mères et Monde et la Pharmacie Familiprix Sophie Châtillon. Félicitations également aux finalistes prévostois Miel de la Garde (catégorie Producteur, distributeur, transformateur) et la Maison d'Entraide de Prévost (catégorie Économie sociale et communautaire).

Bravo à toutes et à tous!